

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 37/017/2007 (Public)

Bulletin n° : 131

ÉFAI

10 juillet 2007

## **Sri Lanka. Amnesty International demande instamment aux LTTE de tenir son engagement de mettre fin à l'enrôlement d'enfants**

Le 18 juin 2007, les *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) ont libéré 135 enfants soldats et se sont engagés à faire partir de leurs rangs les mineurs de moins de dix-huit ans d'ici la fin de l'année. Amnesty International salue la libération de ces enfants soldats ainsi que l'engagement des LTTE de mettre fin à l'enrôlement de mineurs. Les LTTE doivent immédiatement rendre tous les enfants encore parmi eux à leurs familles et entamer immédiatement avec l'UNICEF des procédures transparentes visant à réunir les enfants soldats avec leurs familles.

Selon l'UNICEF, qui a noté une baisse significative du nombre d'enfants recrutés par les LTTE, le nombre d'enfants libérés récemment surpasserait celui des nouvelles recrues. Néanmoins, de nombreux enfants soldats sont toujours dans les rangs des LTTE. L'UNICEF qui a négocié directement avec les LTTE pour faire libérer les enfants soldats, affirme qu'au moins 1591 d'entre eux étaient toujours dans les rangs des LTTE fin mai 2007 (voir : [http://www.unicef.org/srilanka/Monitoring\\_and\\_Reporting\\_May\\_update.pdf](http://www.unicef.org/srilanka/Monitoring_and_Reporting_May_update.pdf)) Parmi eux, 506 ont moins de dix-huit ans et 1085 ont été recrutés avant l'âge de dix-huit ans mais sont maintenant plus âgés.

Les LTTE ont un long passé de recrutement d'enfants soldats. Avant l'accord de cessez-le-feu de 2002, ils envoyaient fréquemment des enfants combattre, y compris lors de batailles à haut risque qui faisaient de nombreuses victimes parmi ces enfants. Au cours des vingt-cinq dernières années de conflit, les familles vivant dans les zones de conflit du nord et de l'est du Sri Lanka ont souvent été la cible des recruteurs. Auparavant, les LTTE appliquait la règle de « un enfant par famille » dans les zones sous leur contrôle, disant aux familles tamoules qu'elles devaient un fils ou une fille à « la cause ». Il n'existe pas d'excuse ni de raison acceptable pour faire combattre des enfants.

Un accord de cessez-le-feu avait été signé en février 2002 entre le gouvernement du Sri Lanka et les LTTE. Lors des négociations de paix qui ont suivi, les deux parties ont demandé à l'UNICEF d'élaborer un plan d'action pour les enfants touchés par la guerre, afin de contrôler la situation sur le terrain, signaler les atteintes aux droits fondamentaux des enfants dans le nord-est du pays et proposer des solutions. En juin 2003, le gouvernement du Sri Lanka et les LTTE ont signé conjointement le plan d'action pour les enfants affectés par la guerre. L'un des engagements des LTTE au titre de ce plan était de cesser de recruter des enfants soldats, qu'il s'agisse de volontaires ou de mineurs enrôlés de force. Durant toute l'année 2004, l'UNICEF a dit dans ses déclarations de presse que les LTTE ne respectaient pas leur engagement de ne plus recruter de mineurs.

Le cessez-le-feu de 2002 a été rompu en 2006. Les hostilités entre le gouvernement du Sri Lanka et les LTTE ont gagné en intensité tout au long de l'année. Parallèlement, des informations faisant état d'une intensification du recrutement dans le Vanni, au sud de la péninsule de Jaffna, largement contrôlée par les LTTE, étaient transmises à Amnesty International. En avril 2007, Amnesty International était informée que les LTTE recrutaient de manière active des mineurs à Madhu, dans le district de Mannar, en vue de nouvelles batailles militaires dans le nord.

Le groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations unies sur les enfants dans les conflits armés

observait, dans un rapport sur le Sri Lanka rendu public le 20 décembre 2006 que, bien que des progrès limités aient été constatés au cours des trois dernières années et que les LTTE aient libéré des enfants, leur refus de cesser complètement l'enrôlement et l'envoi de mineurs au combat, de libérer tous les enfants répertoriés par l'UNICEF et d'entamer des procédures transparentes visant à la libération de tous les enfants et à la vérification de leur démobilisation justifiait la prise de mesures ciblées contre les LTTE et leurs dirigeants politiques et militaires.

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/667/18/PDF/N0666718.pdf?OpenElement>

En mai 2007, le groupe de travail du Conseil de sécurité des Nations unies sur les enfants dans les conflits armés a publié une déclaration, selon laquelle « *d'autres mesures pourraient être prises* » si les LTTE ne cessaient pas l'enrôlement d'enfants. Madame Coomaraswamy, représentante spéciale des Nations unies pour les enfants dans les conflits armés a ajouté que ces recommandations étaient un message fort adressé aux LTTE, qui apparaissent depuis quatre ans sur la liste du secrétaire général comme des récidivistes en matière d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes.

Les LTTE ne sont pas le seul groupe politique armé à recruter des mineurs au Sri Lanka. Amnesty International a également reçu des informations crédibles faisant état d'un recrutement en hausse par d'autres groupes, comme la faction Karuna par exemple. (En 2004, le colonel Karuna, ancien commandant des Tigres tamouls, s'est séparé des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) pour former son propre groupe, le *Tamileel Makkal Viduthalai Pulikal*, ou Tigres de libération populaire de l'Eelam Tamoul (TMVP). Le rapport de la *Sri Lankan Monitoring Mission* (SLMM, Mission de surveillance à Sri Lanka) pour la période allant du 11 au 17 juin 2007 note que 34 enlèvements en l'espace d'une semaine ont été signalés dans l'est de l'île, dans des régions où la faction Karuna est active ; seize mineurs figurent parmi les personnes enlevées. Le chef de la mission de l'UNICEF au Sri Lanka note « *à l'heure actuelle, la faction Karuna recrute à un rythme plus élevé que les Tigres.* » (Reuters Report, *Sri Lanka rebels, renegades still recruit kids-UN*, 2 juillet 2007). Les enfants n'ont aucun rôle à jouer dans les guerres. Le recrutement d'enfants est un crime de guerre. Les LTTE et tous les autres groupes armés doivent s'engager à ne pas enrôler d'enfants soldats, à cesser immédiatement le recrutement de combattants mineurs et à rendre les enfants à leurs familles.

### **Complément d'information**

Plus d'un demi million de mineurs de moins de dix-huit ans ont été recrutés à travers le monde pour servir dans les rangs de forces armées gouvernementales, de paramilitaires, de milices civiles et d'une grande variété de groupes armés dans plus de 85 pays. Amnesty International cherche à promouvoir l'adoption de normes nationales, régionales et internationales et encourager l'adhésion à ces normes (notamment au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant) interdisant le recrutement militaire et le déploiement pendant les hostilités de mineurs de moins de dix-huit ans. Amnesty International s'oppose à l'utilisation comme soldats de mineurs de moins de dix-huit ans, que ce soit au sein de forces gouvernementales ou de groupes d'opposition armés, qu'ils aient été enrôlés de force ou se soient engagés volontairement. Amnesty International s'oppose à toute forme de recrutement, entraînement ou déploiement de mineurs de moins de dix-huit ans, y compris dans un rôle de soutien, comme celui de porteur ou messenger.

### **Recommandations aux dirigeants des LTTE :**

- respecter leur engagement de mettre fin à la pratique de l'enlèvement, du recrutement et de l'utilisation de mineurs de moins de dix-huit ans ;
- entamer immédiatement des procédures transparentes avec l'UNICEF visant à la libération de tous les enfants et à la vérification de leur démobilisation ;
- coopérer avec l'UNICEF en échangeant des informations et en assurant à ses représentants un accès sans entrave aux camps militaires des LTTE afin de mettre fin aux violations et aux sévices commis à l'encontre des enfants.